

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**  
**CONVENTIONS**  
**SYADEN / VILLE -**  
**RESEAU DE**  
**BORNES DE**  
**RECHARGE POUR**  
**VEHICULES**  
**ELECTRIQUES ET**  
**HYBRIDES**  
**RECHARGEABLES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAL EN SERVICE EST  
DE 11

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **04 OCT. 2018**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2018-243

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme EL. KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2018-343 du 18 septembre 2014 et n°2015-155 du 6 juin 2015 portant sur le transfert au Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables » (IRVE).

Il indique que ces équipements seront installés sur trois sites situés sur le domaine public communal, à savoir :

- 1 borne « accélérée » : Boulevard Lapasset
- 1 borne « accélérée » : parking de la Gare
- 1 borne « rapide » : Place de la République

Il précise que le coût de l'achat et l'installation d'une borne « accélérée » est estimé à 11 000 Euros. Le financement sera réparti entre l'ADEME, le SYADEN et la commune. A ce montant, s'ajoutent les frais de fonctionnement.

Le cofinancement de la Ville demandé par le SYADEN est le suivant :

Une subvention d'équipement à hauteur de 20 % de l'investissement, estimée à 22 000 Euros pour l'installation des deux bornes (Lapasset / Gare). La borne « rapide » (Place de la République) ne sera pas facturée.

- Une cotisation annuelle de 800 Euros pour chacune des bornes pour les charges de structure et d'exploitation du réseau IRVE, soit 2 400 Euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe de financement susvisés et la mise à disposition du domaine public au profit du SYADEN.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 septembre 2018

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE) sur le domaine public communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public. L'autorisation est accordée pour une durée de 10 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat portant sur les modalités financières et le suivi du déploiement du projet, pour la période liée au transfert de compétence « infrastructures de charge » au SYADEN.

**PRECISE** que si le coût réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du Conseil Municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement financier définitif de la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

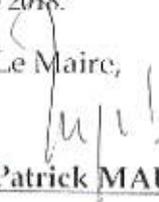
CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.

Application faite le :  
**03 OCT. 2018**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :  
**02 OCT. 2018**  
Par publication le :  
**04 OCT. 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
P/.  
  
Hervé ANTOINE



Le Maire,



  
Patrick MAUGARD